



Communiqué aux médias

Genève, le 22 mars 2018

Assemblée générale ordinaire 2018 de Givaudan

- L'approbation de toutes les propositions avancées par le Conseil d'administration
- L'augmentation du dividende pour la 17^e année consécutive, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2017
- La ré-élection des administrateurs existants, ainsi que la ré-élection de Clavin Grieder comme Président

L'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA s'est tenue le 22 mars 2018 en présence de 371 actionnaires ou mandataires, représentant un capital de 3 851 046 actions (soit 41,71 % du total des 9 233 586 actions nominatives).

L'Assemblée générale ordinaire a approuvé le Rapport Annuel et les comptes annuels et consolidés 2017 avec 98,62 % des votes, et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration avec 97,05 % des votes.

A titre consultatif, le Rapport de rémunération a aussi été approuvé avec 90,03 % des votes.

L'Assemblée a adopté une distribution de dividende en numéraire de CHF 58.00 par action. Il s'agit de la dix-septième hausse consécutive depuis l'entrée de Givaudan à la Bourse suisse en 2000. Le montant sera prélevé sur la réserve libre comme dividende ordinaire imposable en Suisse.

Tous les membres actuels du Conseil d'administration ont été réélus pour un mandat d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2019, en application des dispositions légales et des amendements aux Statuts de Givaudan :

- Victor Balli*
- Prof. Dr.-Ing. Werner Bauer*
- Lilian Biner
- Michael Carlos
- Ingrid Deltenre*
- Calvin Grieder (ré-élu Président du Conseil)
- Thomas Rufer

* Egalement élu(e) au Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

M. Manuel Isler, avocat, a vu son mandat de représentant indépendant des actionnaires reconduit jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2019, tandis que Deloitte SA a été réélu comme organe de révision et d'audit pour l'exercice en cours et Mme Karine Szegedi Pingoud comme Associé responsable de l'audit.





Genève, le 22 mars 2018

Enfin, l'Assemblée a approuvé la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif, comme suit :

- le montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 2 950 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019 par 97,04 % des votes ;
- le montant total maximal de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 3 490 698 pour l'exercice 2017 par 97,07 % des votes et
- le montant total maximal de la rémunération fixe et variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 17 000 000 pour l'exercice 2018 par 91,77 % des votes.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Peter Wullschleger, Givaudan Media and Investor Relations

T +41 22 780 9093

E peter_b.wullschleger@givaudan.com